Un mauvais fils. — La police a arrêté hier le nommé Van Berlaere, journalier à Esquermes. Cet individu, dont le moindre défaut et de s'enivrer constamment, s'est porté sur sa mère à des voies de fait qui ont occasionné des blessures assez graves.

Affaire Copraux-Desbant. — C'est aujourd'hui vendredi 16 mars, à 2 heures et demie, que viendra devant le Tribunal correctionnel le procès intenté par le ministère public à M. Copraux.

M. Desbant est, croyons-nous le seul témoin à charge qu'il y ait jusqu'ici.

M. Copraux a fait assigner huit ou neuf témoins à décharge.

La défense sera présentée par Me Boyer-Chamard.

Arrestation. — La police vient d'arrêter le nommé Jumel, fleur, âgé de 47 ans, sous l'inculpation de vagabondage et d'escroquerie.

Au moment où il a été arrêté il venait de se faire servir un copieux repas chez M. Lecomte, cabaretier rue de Ban-de-Wedde, bien qu'étant dans l'impossibilité de payer l'addition.

Bulletin météorologique. — Lille 16. — *Thermomètre.* — Température à 2 h. + 3° 0|10. *Baromètre.* — 764, hausse 1 mm. (Variable. *État de l'atmosphère.* — Temps froid, ciel nuageux avec radiations solaires intermitentes. *Vent.* — Sud-Ouest.

NORD

Compagnie des tramways du département du Nord. — Voici les recettes du 26 février au 4 mars 1883 et du 1er janvier au 4 mars 1883, comparées à celles des mêmes périodes de 1882 :

Du 26 février au 4 mars. — Nombre de voitures en 1883 : 383 ; en 1882 : 371. — Recettes en 1883 : 23,950 15 ; en 1882 : 23,440 90. — Différence en plus : 509 fr. 25. — Moyenne par voiture, en 1883 : 62 fr. 53 ; en 1882 : 63 fr. 18. — Différence en moins : 0 fr. 65.

Du 1er janvier au 4 mars. — Nombre de voitures en 1883 : 3,402 ; en 1882 : 2,295. — Recettes en 1883 : 227,380 05 ; en 1882 : 213,848 90. — Différence en plus : 3,531 30. — Moyenne par voiture en 1883 : 66 fr. 83 ; en 1882 : 65 fr. 50. — Différence en plus : 1 fr. 33.

Bourbourg. — Mlle Jeanne Debreyne, élève du pensionnat dirigé par Mlle Boyaval, vient de subir, avec succès, ses examens pour le brevet supérieur.

Rosendael. — Hier matin, un nommé Charles Deschodt, âgé de 50 ans, séparé de sa femme qu'il maltraitait sans cesse, a venin le tuer à l'aide d'une baïonnette. A cet effet, il l'a guettée pendant toute la journée dans les environs de la maison qu'elle habite, mais n'ayant pu la rencontrer il est retourné chez lui et a mis volontairement le feu à son habitation. L'incendie ayant pris de grandes proportions sans l'intervention des voisins qui ont enfoncé la porte et ont trouvé Deschodt couché à demi-asphxié sur son lit. Ils ont réussi à éteindre le feu et ont transporté Deschodt, qui une heure après a été visité par une voisine en disposant à ce pendre à un hêtre en face de sa demeure. Aux cris de cette femme plusieurs personnes sont accourues et l'une d'elles a réussi à couper la corde.

Le garde-champêtre a mis Deschodt en état d'arrestation.

Hazebrouck. — Le Conseil municipal de cette ville vient de décider de restaurer complètement la flèche du clocher de l'église ; c'est une dépense de plus de 20,000 fr, d'après le devis de M. Lestienne, architecte à Lille.

Dechy. — Mardi soir, un cultivateur, nommé Alexandre L..., a tenté de se donner la mort en se tirant deux coups de revolver dans la tête ; l'une des balles a pu être extraite mercredi matin, l'autre n'a pu être retrouvée.

Malincourt. — Dernièrement, un incendie a détruit une grange renfermant des récoltes et un magasin renfermant du cuir, au préjudice de M. Louis Quiévreux, marchand de cuire. La perte estimée 7,100 francs est couverte par une assurance. La cause de ce sinistre est inconnue.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — Jeudi matin, un commencement d'incendie s'est déclaré dans une maison de la rue de Thermes, appartenant à M. Torchy, sergent-major des pompiers. Le feu a été éteint immédiatement, sans avoir occasionné de dégâts sérieux.

Béthune. — On écrit à la date du 13, à l'*Avenir d'Arras* :

« Le sieur Eugène Beau, couvreur, passant ce matin sur la Place de la République, fut tout surpris de voir contre l'habitation de M. Leconte-Calonne, chemisier, un serpent boa, d'une taille raisonnable et d'un coloris magnifique.

» Ne lui voyant faire aucun mouvement, Beau s'approcha du reptile et le prit avec son mouchoir de poche, mais l'animal était inerte et ne donnait plus signe de vie.

» Beau a déposé sa trouvaille au commissariat de police.

» Le reptile, qui mesure 2 mètres, proviendrait dit-on, du cirque Sanger, du passage en notre ville vendredi dernier. »

Saint-Omer. — L'instruction dirigée contre le nommé Jules Caux, inculpé de l'assassinat du sieur Prouvelot, de Difques, se poursuit très-habilement et a déjà donné de très-importants résultats, notamment la découverte, sous navée de gerbes, dans la grange de la famille Caux, de la lame du couteau que l'inculpé avait emprunté à l'un de ses amis peu d'instant avant le crime ; il n'avait pas voulu représenter ce couteau qu'il disait avoir perdu.

Lens. — Mercredi, un terrible accident s'est produit au passage à niveau de la ligne des Forges. Une voiture attelée par un train en manœuvre a été projetée sur une jeune fille qu'elle a complètement broyée. La mort a été instantanée. La victime serait, à ce qu'on nous assure, la fille d'un des conseillers municipaux de la ville de Lens.

Mont-Civil de Roubaix. — Déclarations de naissances du 15 mars. — Clémence Bouzin, rue Decrème, cour Jacz, 4. — Julienne Lenfant, rue Meyerbeer, cour Delporte, 4. — Cécile Mullier, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de la Trompette, 6. — Louis Dessauvages, rue de Lille, cour Dakée, impasse des Arts, 6. — Théodore Roty, rue de Maufait, 6. — Léonie Verscheide, rue de la Conférence, cour du Lion du désert. — Emile Carels, rue du Nouveau-Monde, cour Masure, 22. — Jean Henno, sentier du Ballon, 2. — Rosalie Vanlaeken, rue Lebruyère, 2. — François Delhuvenne, sentier du Ballon, près de la ferme Ferret, maisons Messiaen.

Déclarations de décès du 15 mars. — Sophie Jourdan, 71 ans, rentière, rue Vaucanson, 13. — Alexandre Chobeaux, 10 mois, rue Ste-Elisabeth, 38. — Louis Halsberghe, 62 ans, pensionnaire, aux Petites-Sœurs. — Léon Verhaeghe, 2 ans, rue de Wasquehal, cour Duverger, 11. — Blanche Deleu, 9 mois, rue de la Croix, cour Broux, 9. — Joseph Vandenbeele, 3 mois, rue Solférino, 6. — Verscheide, présenté sans vie, rue de la Conférence, cour du Lion du désert. — Marie Beaucamps, 66 ans, ménagère, ruelle de la Planche Trouée, cour Florin, 22.

Mariage du 15. — Auguste Dumuyt, boucher et Eugénie Lombaerde, cuisinière.

Mont-civil de Tourcoing. — Naissances du 15 mars. — Aimée Delbecque, rue du Chien-Fidèle. — Hortense Debal, Marlière. — Romaine Nolle, Chopet. — Aurore Lampe, rue Lerouge. — Angèle Prévost, Croix-Rouge. — Jeanne Legros, au Tilleul.

Décès du 15 mars. — Reine Bodin, 20 ans, rue Wibroc-Choquel. — Amand Dumortier, 1 an, chemin des Mottes. — Pierre Dupeuil, 3 ans, Bas Chemin. — Norbert Desurmont, 1 an, rue d'Havré. — Anne Flairaud, 22 ans, rue du Château. — Adrien Petit, 3 ans, rue des Poutraine.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BAYARD-LEPERS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Augustin-Joseph BAYARD, veuf de Dame Charlotte-Françoise LEPERS, décédé à Roubaix, le 15 mars 1883, dans sa 77e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 19 dudit mois, à 9 heures, en l'église du Saint Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le dimanche 18, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Viviers, près la rue des Arts prolongée.

Les amis et connaissances de la famille GOVAERT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Auguste GOVAERT, ancien professeur, décédé à Roubaix, le 15 mars 1883, dans sa 69e année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 2 heures 1|2, en l'église Notre-Dame à Roubaix. — L'assemblée à l'Hôtel-Dieu.

Les anciens élèves des pensionnats Warcoing et Pecq, sont priés de se réunir ce soir, 16 courant, à 8 heures 1|2, au Demi-Cercle, place Notre-Dame.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 19 mars 1883, à 9 heures 1|2, pour le repos de l'âme de Dame Flore LEURIDAN, épouse de Monsieur Edouard TRUFFAUT, décédée à Lille, le 21 mars 1882, dans sa quarante-neuvième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

BELGIQUE

Mons. — On lit dans le *Journal de Mons* :

« Un Français, M. Villegourelx, établi depuis deux ans en notre ville, où il menait une vie assez large, s'était, par une suite de circonstances que nous n'avons pas à rapporter ne les connaissent du reste qu'imparfaitement, brouillé avec certains de ses amis. Ceux-ci résolurent de l'éloigner et sachant qu'il avait déserté au moment où le régiment dont il faisait partie fut désigné pour la Tunisie, ils imaginèrent de le livrer à la justice française. Dans ce but ils eurent recours à la ruse.

» M. Villegonreix, qui représentait en notre ville la Compagnie *l'Urbaine et la Seine*, fut invité à se rendre à Grand'Reng, le dimanche 4 mars, pour y traiter une affaire d'assurance. Voulant être narrateur fidèle, nous allons reproduire les termes dans lesquels M. Villegonreix rapporte son arrestation extra légale.

« J'ai été vendu d'une manière. Vous savez « cet individu qui chez Cenivet est venu me « demander pour aller faire une assurance. « Je l'ai trouvé en arrivant à la station de « Grand'Reng. Il m'attendait. Il m'a fait mon- « ter dans sa voiture, me disant que sa ferme « était à une demi-heure. Je suis monté sans « défiance, car je ne croyais pas être si près de « la frontière française.

« Tout-à-coup la voiture a été arrêtée par les « gendarmes et j'ai appris que j'étais sur le territoire français.

« L'individu s'est sauvé. A la gendarmerie de « Maubeuge, j'ai appris que depuis 15 jours, ils « étaient prévenus. Un individu était allé les « trouver et leur avait montré mon portrait. « M. Barbaut est le seul à qui j'avais donné ma « photographie... »

Mardi soir, au théâtre, M. Barbaut, dentiste, a été hué par une grande partie du nombreux public réuni pour assister à la représentation de *Boccace*.

» M. Villegoureix est interné à la citadelle de Cambrai. Son colonel a pour lui beaucoup d'égards et n'a pas caché, paraît-il, son indignation au récit que la victime lui a fait de la façon dont il a été livré. Il paraît que M. Villegoureix a presque fait son terme de service, il ne lui restait qu'environ quatre mois à faire. »

FAITS DIVERS

Tirage d'obligations. — Jeudi matin, à dix heures, il a été procédé publiquement, au palais de l'Industrie, à Paris, sous la présidence de M. Emile Laurent, président du Conseil de préfecture, au 75e tirage d'obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt municipal contracté par la ville de Paris, en vertu de la loi de 1865.

A ce tirage, il a été extrait de la roue 1.070 numéros, dont les 21 premiers ont droit, dans leur ordre de sortie, aux primes suivantes :

Le n° 228785 gagne 150.000 fr.

Le n° 176298 gagne 50.000 fr.

Les quatre numéros suivants chacun 10.000 fr. 317428 — 175513 — 230646 — 413956.

Les cinq numéros suivants chacun 5.000 fr. : 188668 — 24374 — 310350 — 541930 — 270899.

Les dix numéros suivants chacun 2 000 fr. : 443671 — 94062 — 15837 — 95970 — 10460 — 105544 345601 — 363372 — 587656 — 216714.

Soit un total de 285.000 fr. de primes.

Les 1049 autres numéros sont remboursables au pair.

La tombola au profit des Alsaciens-Lorrains. — Cette tombola des inondés d'Alsace-Lorraine, sont les artistes qui l'ont faite, en répondant à l'appel de Mme Juliette Adam. Il fallait, à l'activité de celle-ci, l'empressement de ceux-là, et l'un et l'autre se sont confondus dans une manifestation patriotique dont nous avons bien le droit d'être fiers. Seulement, l'audace de l'organisatrice a été véritablement étonnante. Pour les inondés d'Alsace Lorraine, il était décidé qu'une somme de cent mille francs était nécessaire. Cent mille francs, cela se trouve... quelquefois. Il est même possible de trouver davantage, quand on sait mettre en avant toute sorte de raisons de cupidité, de bon marché et autres. Ici, l'on s'est dit : Pour cent mille francs, il faut mille billets, et on les a trouvés en très-peu de temps.

Les malheureuses victimes de l'inondation ne s'en plaindront pas. Partout où, dans le monde, se trouvent des Alsaciens et des Français, des souscriptions ont été lancées et se sont couvertes de signatures, mais, pour la plupart, elles sont tombées entre les mains du gouvernement qui se charge de la répartition. On m'a dit qu'à la nouvelle de cette grande manifestation organisée par Mme Adam, pour venir en aide aux inondés d'Alsace-Lorraine et dont le succès est un vrai sujet d'orgueil national, on m'a dit que l'autorité allemande avait émis la prétention d'être l'agent comptable des fonds à distribuer, et qu'elle avait adressé à l'organisatrice une communication dans ce sens.

Est-ce vrai ? n'est-ce pas vrai ? peu importe. Ce qui est certain, c'est que toutes précautions ont été prises à ce sujet, et que l'argent français ira où il doit aller, sans rencontrer personne qui l'arrête en route, et parviendra à destination, de façon à ce que personne ne s'y puisse tromper, et que l'on sache bien d'où vient la manne, dans cette disette occasionnée par des catastrophes imprévues. Et quoi de plus noble et de plus doux que de se serrer la main dans un malheur commun ; d'envoyer, au delà des nouvelles frontières, les témoignages matériels d'un inflexible souvenir !

La Banque de France vient d'adopter un système très ingénieux pour l'inondation immédiate de ses caves. Ce système, qui a déjà été expérimenté, est, paraît-il, de nature à empêcher tout pillage en cas d'émeute.

Notre grand établissement de crédit a également rappelé à ses employés, anciens militaires, leurs devoirs vis-à-vis de la Banque en cas de péril.

On sait que le bataillon de la Banque s'est énergiquement conduit pendant la Commune, et l'on espère que les employés actuels se montreront dignes de leurs devanciers dans une situation qui menace d'être analogue.

Enfin, nous apprenons que le gouvernement s'est décidé à employer le procédé Lobau pour la défense de l'Hôtel-de-Ville. Mais cette fois on emploierait des pompes à vapeur, qu'on utiliserait, soit à l'intérieur en cas d'envahissement, soit sur la place en cas d'attroupements séditieux.

— L'affaire du lycée Louis-le-Grand n'est pas encore terminée — et il paraît qu'elle ne le sera pas de si tôt. On en fait une question d'Etat ; c'est fâcheux, car ainsi que nous l'avons dit et répéter la situation qu'on fait à plusieurs des jeunes gens de la division licenciée est déplorable. Voilà des enfants qui ont été confiés par leurs parents à l'Université de France et, parce qu'ils se sont mutinés — en quoi nous leur donnons mille fois tort — *l'alma mater* les met dehors et les laisse sur le pavé, sans se préoccuper de ce qu'ils deviennent.

C'est que tous n'ont pas, comme nous l'avions cru, été rendus à leurs parents. Il y en a beaucoup dont les familles habitent la province et qui n'ont à Paris que des correspondants « nominaux ». On les a mis dehors, dans la rue, tels qu'ils étaient — et quelques-uns étaient tête nue, — et on ne veut plus entendre parler d'eux. Sans leurs camarades qui les ont aidés, ils eussent crevé de faim et couché dans la rue. Peut être cela arrivera-t-il ce soir ou demain, et la police les ramènera-t-elle comme vagabonds. A cela, on répond « tant pis, puisqu'ils ont cassé leurs lits, qu'ils couchent où ils pourront ». C'est très-joli comme réplique de vaudeville : mais est on très-sûr, en agissant ainsi, de n'avoir rien à se reprocher ?

Et cela va durer longtemps, très-longtemps. M. le recteur Gréard a prononcé le licenciement du Lycée, et à quelques parents qui sont alliés, anxieux, s'informer, on a répondu qu'aucune décision ne serait prise avant la rentrée de Pâques, c'est-à-dire avant trois semaines !... Que vont devenir alors les élèves errants ? Comment vivront-ils ? S'ils volent, s'ils roulent dans les ornières dont est semé le quartier Latin, si dimanche, oisifs et exaspérés, ils vont se fourrer dans un groupe tumultueux, à qui faudra-t-il s'en prendre ?

D'autant plus qu'ils persistent à soutenir qu'en principe, ils n'ont pas eu tous les torts. Ils demandent si, en bonne conscience, le système des responsabilités inauguré par M. le proviseur Gidel est légal ; si des élèves malades, et dont la présence est constatée au dortoir, au moment où un tumulte éclate dans la cour, doivent être chassés à cause de ce tumulte auquel ils n'ont pas pris part. Ils citent le nouveau fait de mercredi : vingt-deux élèves, en retenue, pris et expulsés, parce que, dans une autre partie du collège, leurs camarades crient : *Chahut !* Ils disent que M. Gidel a pris pour règle de conduite la parole du loup à l'agneau :

Si ce n'est toi, c'est donc ton frère !

Et agit d'ailleurs en conformité d'idées avec le ministère qui, pour punir le prince Napoléon de son manifeste, a retiré les grades... aux princes d'Orléans !

Les élèves se demandent aussi si les *cinquante-six*, qui ont été enfermés dans le dortoir n° 5, et dont on a pris les noms, seront plus sévèrement punis que les autres ? Ils le déplorerait parce que, comme *tout le monde* se rendait à ce dortoir et que ceux qui sont restés dans la cour, ne l'ont fait que par force, il y aurait là une injustice flagrante. Bien mieux, il paraît que quelques « roublards », en dédiant, après la capitulation, ont donné de faux noms que, dans l'émotion générale, on a accepté de confiance. C'est même comme cela, paraît-il, que le jeune Léo Claretie s'est trouvé sur la liste de proscription, où il n'eût pas dû être. Il y aurait donc réelle injustice à se baser sur cette liste, pour la répression.

Maintenant, autre question. On sait qu'au moment de la révolte, les lycéens de Louis-le-Grand étaient en train d'organiser une loterie pour les inondés d'Alsace. Il nous écrivent à ce sujet la lettre suivante :

« Monsieur le Rédecteur,

« Nous voue prions de vouloir bien informer voe lecteure que malgré les événemenis qui se sont passée au lycée Lonie-le-Grand, le comi é de la loterie pour les Alsaciene-Lorraina inondés, continua comme par le passé à s'occuper activement de cette œuvre. La date du tirage sera fixée ultérieurement.

« Veuillez agréer, monsienr, nos oentiments respectueux.

Pour le comité,

»Launet.»

Dont acte, et puisee ce bon point compter à l'actif des pins coupables !

L'assassin de lui-même. — Qu'est-ce donc que le cerveau humain, qu'il suffise d'une idée fixe pour le détraquer, comme le moindre grain de poussière détraque une montre !

Voici encore un cas de folie qui vient d'avoir une terminaison fatale, et qui intéressera tous les aliénistes au plus haut point.

Rue Saint-François, au 77, à Paris, habitait depuis dix ans, un homme d'une soixantaine d'années, qui vivait seul avec une vieille bonne, sans famille, sans enfant.

Il est nommait le baron Robert du Creusy. Riche autrefois, il avait perdu la plus grande partie de sa fortune, et il regrettait passionnément la jeunesse qui lui eût permis d'en faire une autre. Il avait coutume de dire à ceux qui le connaissaient que le docteur Faust avait été bien heureux de redevenir jeune au prix de son âme, et qu'il ferait volontiers comme lui si le diable faisait encore des affaires avec les hommes.

Malheureusement pour lui, M. du Creusy avait chez lui une fort curieuse bibliothèque, composée en grande partie de vieux livres de cabales et de sorcellerie.

Il y avait entre autres le *Sépher Jérireh* (livre de la création) et le *Zabad* (lumière), ces deux documents primitifs de la cabale, le *Livre de la Magie* d'Albert le Grand ; le *De magicis artibus*, publié en 1843, les *Traités de magie* de Cornelius Agrippa et de A. Delrio ; le *Monde ensorcelé*, publié par Beckker en 1691 ; puis l'*Ettellâ*, le *Dragon rouge*, etc., etc ; tous livres qui vous indiquent vingt moyens de rajeunir.

La lecture assidue de ces ouvrages baroques finit par troubler le cerveau du pauvre homme, si bien qu'il en vint à ajouter une foi entière à la puissance d'une incantation recommandée par le *Dragon rouge*.

Dès lors, il acheta toutes sortes d'objets étranges destinés à la composition d'un philtre : poule noire pour l'étrangler à minuit sonnant, une nuit de nouvelle lune ; pierre hématite, plant de verveine, clous de cercueil, dents de loup, qu'il se procura dans une ménagerie, etc. Une belle nuit, il avala une drogue qu'il s'était composée lui-même et dans laquelle l'alcool entrait dans une effrayante proportion.

Grâce à ce philtre, il s'endormit ivre, il se réveilla fou. Il se figurait qu'il était rajeuni ; mais phénomène plus étrange, il sentait en lui une double personnalité. Il expliquait très sérieusement à ceux qu'il voyait cette double existence.

— Le philtre n'était pas assez bon, disait-il, je suis bien rajeuni, mais il est resté quelque chose de mon ancien moi, quelque chose qui me semble mon père ; je suis devenu mon fils ; cela m'obsède, cela me fait souffrir.

On riait.

Huit jours après, on apprit que le baron du Creusy, se croyant bien décidément un jeune homme, jetait par les fenêtres le peu d'argent qui lui restait, disant *qu'il fallait bien que jeunesse se passât*. Mais il répétait souvent qu'il sentait en lui son père qui le morigénait et que cela finirait mal...

Avant-hier matin, on entendait des éclats de voix dans sa chambre.

Il insultait violemment « son père », à qui il reprochait de vouloir lui voler son argent.

Les dernières paroles qui arrivèrent aux oreilles de sa bonne furent celles-ci :

— Votre malédiction ! qu'est-ce que cela me fait, votre malédiction ? C'est malgré moi que vous êtes en moi... Taisez vous !...

Il se produit un silence de quelques secondes, puis :

— Misérable vieillard ! reprit-il d'une voix tonnante, tu ne me reprocheras plus de déshonorer ma race ! Tiens, meurs !

La bonne entendant le bruit de la chute d'un corps, entra précipitamment. Le baron du Creusy gisait dans une mare de sang ; il s'était porté un coup de couteau dans le cœur.

— **Siège d'une ferme en Algérie.** — Une ferme située à quelque distance du village de Sig, département d'Oran, a été attaquée, le 5 mars dernier, par une troupe de douze Arabes pillards.

Il était onze heures du soir quand ceux-ci brisèrent les fenêtres du rez-de-chaussée. Le propriétaire de la ferme, M. Thevenot, sortit avec un domestique ; mais l'un et l'autre furent atteints par deux balles et durent rentrer. Toutefois, voyant les assaillants si nombreux, M. Thévenot fit rentrer en premier étage tout son personnel, qui se composait de deux hommes et de deux femmes. Une barricade fut organisée. Avec des fusils au mauvais état, les colons durent soutenir un véritable siège à la baïonnette contre des Arabes bien armés. Un moment, les brigands abandonnèrent la position, grâce à une ruse de M. Thévenot, qui feignit d'avoir reçu du secours, mais ils revinrent bientôt à le charge, achevèrent de briser les fenêtres du rez-de-chaussée et tentèrent l'assaut du premier étage.

Ils furent repoussés par M. Thévenot qui, moins blessé que les siens, défendit l'escalier à la baïonnette, marche à marche, pendant que les femmes prodiguaient leurs soins au domestique atteint très-grièvement. Le combat se prolongea jusqu'à quatre heures du matin. Mme Thévenot, armée d'un sabre, défendit avec acharnement les deux pavillons de l'habitation. Un d'eux fut envahi par les assaillants, mais la barricade résista à tous leurs efforts et ils durent se contenter de piller le rez-de-chaussée.

Les époux Thévenot, qui se sont si vaillamment défendus, sont tous deux sexagénaires.

Un drame en règle. — Un garde barrière de Batya (Hongrie), avait gagné à la loterie un terne de plusieurs centaines de florins, qui lui furent payés en billets autrichiens. Le pauvre diable n'avait jamais vu autant d'argent à la fois ; il passait son temps à compter et à peiner le bienheureux papier. Un train signale appelle l'attention du garde au dehors ; il laisse les billets sur la table et sort. Le train passe, il renire. Sa petite fille, qui jouait dans la chambre, s'était emparée des billets et les avait, tout en jouant, jetés dans le feu. Fou de colère, le garde saisit la fillette par les jambes et la jetta à terre.

Sa femme, occupée à baigner son enfant dans une chambre voisine, accourut, et, saisissant la petite, chercha à la rappeler à la vie, mais en vain. Elle retourne dans la chambre voisine ; son enfant s'était noyé dans la baignoire. La malheureuse mère, folle de désespoir, court au dehors et s'en va se pendre. C'est alors que le garde-barrière, atterré devant l'immensité du malheur, erre dans sa maisonnette où règne la mort. Il ne lui restait rien, ni fortune, ni famille. Il saisit un revolver et mit fin à ses jours.

Les journaux hongrois garantissent la parfaite exactitude.

COUR D'ASSISES DE L'ALLIER

Moulins, 15 mars.

A l'ouverture de la session, il est fait appel des accusés : MM. Lafargue, Guesde, Chapouilly, Dormoy. Ces accusés ne se présentent pas, ni personne ne se présente pour eux.

Le ministère public demande qu'il plaise à la cour de prononcer un arrêt de défaut.

La cour rend un arrêt de défaut contre les accusés et dit que les débats auront lieu sans l'assistance du jury.

Il est passé outre aux débats, et lecture est immédiatement donnée de l'arrêt de la cour de Riom, renvoyant l'affaire devant les assises de l'Allier.

Guesde et Lafargue, publicistes à Paris, et Chapouilly, cordonnier à Bordeaux sont accusés de provocation au pillage et à la destruction de la forme du gouvernement.

A dix heures, ces accusés ne s'étaient pas encore présentés.

Il est procédé à l'audition des témoins.

M. Régis, commissaire de police au Havre, a assisté à une conférence de Lafargue, où celui-ci affirmait que le patron était l'ennemi de l'ouvrier, et où il invitait les travailleurs à s'armer.

Il a également entendu Guesde développer ses théories collectivistes. Tous deux, selon le témoin, préconisaient l'emploi des moyens violents pour s'emparer des propriétés particulières et des mines.

La secrétaire du commissaire central de Montluçon a assisté aux réunions des accusés ; il fut chargé d'en faire l'objet d'un rapport. Il a entendu Chapouilly affirmer qu'il était plus radical que Guesde.

Poumerol a entendu Lafargue et Guesde exciter au meurtre et au pillage. Le témoin s'est même étonné que cela fût toléré.

Le président lui fait observer que ce langage n'a pas été toléré, puisqu'on a poursuivi les auteurs.

Pouvreau et Aupit sont du même avis que le précédent témoin ; ils attestent, en outre, que les doctrines exposées par les accusés avaient effrayé la population de Montluçon et jetaient le trouble dans l'esprit des ouvriers.

Les autres témoins déposent dans le même sens. Ces témoignages n'offrent rien de saillant.

M. Menut, rédacteur au journal le *Centre*, de Montluçon, répond à une demande du président, qu'il ne peut plus garantir l'exactitude du compte-rendu qu'il a rédigé sur la conférence du 23 septembre, à Montluçon.

Ainsi, il ne peut affirmer qu'un passage de ce compte-rendu, disant que Lafargue avait incité les ouvriers à pendre les patrons à la porte de leurs ateliers, soit d'une authenticité absolue.

Cependant il affirme que son compte-rendu fut écrit de bonne foi et qu'il ne peut que s'y référer.

La Cour, après en avoir délibéré :

Condamne chacun des accusés à 2 ans de prison et 3,000 francs d'amende.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(*Service télégraphique particulier*)

L'explosion du Palais de Westminster

Londres, 16 mars.

L'édifice on a eu lieu l'explosion, renferme, les bureaux des affaires étrangères de l'Inde, des colonies, et le ministère intérieur et du gouvernement local. L'attentat était dirigé contre ce dernier. La dynamite a été placée au dehors sur la banquette d'une fenêtre.

M. Gladstone était chez lui lors de l'explosion. Son hôtel fait face à l'édifice où l'explosion s'est produite.

A la suite de cette explosion, la police des Chambres a été doublée. Des postes sont établis aux bureaux officiels du gouvernement. Des sentinelles spéciales sont placées devant la résidence des ministres.

Le *Times* croit que l'explosion est la réponse des fénians au discours prononcé mercredi par M. Gladstone à la Chambre des Communes.

La condamnation d'un anarchiste

Moulins, 16 mars.

La Cour d'assises a statué aujourd'hui sur l'affaire Dornoy, accusé des mêmes faits que Paul Lafargue et Jules Guesde. L'accusé fait défaut. Sur l'invitation du président les jurés se retirent.

Après un énergique réquisitoire du ministère public, Dornoy est condamné à deux ans de prison et 3,000 francs d'amende.

L'explosion de Westminster

Londres, 16 mars

Une enquête est ouverte sur l'explosion qui a eu lieu à Westminster.

On n'a encore trace des coupables.

Il paraît certain que l'attentat est l'œuvre des fénians.

BULLETIN DU COMMERCE

Télégrammes de MM. Van der Velde et Reinemund, communiqués par Jules Cauët :

Le Havre, 16 mars 1883.

Cours de clôture de New-York du 15 mars

Coton

mars	avril	mai	juin	juill.	août	sep.	octob.
10.15	10.27	10.42	10.55	10.66	10.79	10.50	10.22

Recettes du jour : 13,000 balles contre 7,000 en 1882 et 15,000 en 1881.

Total de la semaine : 58,000 balles contre 44,000 en 1882 et 89,000 en 1881.

Saindoux

mars	avril	mai	juin	juill.	août	sep.	oct.
11.09	11.61	11.75	11.80	11.84	11.87	11.87	11.87

Maïs

fevr.	mars	avril	mai	juin	juill.	oct.	nov.	déc.
	70 3/4	71	71 1/2	71 1/4	72 1/4	00	00	00

Cafés

mars	avril	mai	juin	juill.	août	sep.	oc.	nov.	déc.
7.40	7.60	7.80	7.90	7.95	8.05	8.20			

Froment

mars	avril	mai	juin	juill.	aout	sept
118 3/4	120 1/4	122 1/2	123 0|0	119		

Roubaix, le 16 mars 1883.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Ce, du Havre représentés à Roubaix, par M. Bulte-au-Gry' monprez :

Havre, 16 mars

Ventes 200 b. Marché soutenu.

Liverpool, 16 mars

Ventes 10,000 b. Marché soutenu.

New-York, 16 mars

New York, 10 1/4.

Recettes 13,000 b

New Orléans low middling 72 c/o

Savanah » » 00 c/o.

PARIS, 16 mars. — *Huile de Colza* 100 k. fut cour. sec. 1 0[0 : courant 105 50, avril 106 50, 4 de mai 107 ; 4 derniers 83 ... — *Huile de lin* : courant 59 25, avril 59 75 ; 4 de mai 61 ... ; 4 derniers 61 50 — *Speritueux* 1er q. l'h. 80 fut c. sec 100 k. : courant 55 25, avril 55 ... ; 4 de mai 55 75 ; 4 derniers 52 75 ... — *Sucres bruts* 88° : disp. 51 25 à 51 50. — *Sucres blancs* n° 3 : courant 50 ... ; avril 50 50 ; 4 de mai 51 50 ; 4 d'octobre 50 50. — *Sucres raffinés* : 105 ... à 100 ... — *Farines 9 marques* : courant 57 30 ; avril 57 75, mai-juin 58 75 ; 4 de mai 59 25. — *Marques Corbeil* : 61 ... — *Bleu*, courant 25 25 ; avril 25 60 ; mai-juin 26 50 ; 4 de mai 27 25. — *Seigle* courant 16 50, avril, 6 50 ; mai-juin 17 25 ; 4 de ma 17 50

LA VILLETTE, 15 mars. — Ponts-fumeurs à 210 ; poids 180, 1re qual. 1.56 ; 2e qual 1.50, 3e qual 1.25 ; prix moyens 1.15 à 1.30. Vaches aux. 619, p. 230 ; 1.60 ; 1.40 ; 1.15 ; prix moyens 1.05 à 1.62. Taureaux am. 122 ; p. 380 1.50 ; 1.36 ; 1.26 ; prix moyens 1.10 à 1.54. Veaux am. 1163 ; p. 80, 2.25 ; 2.05 1.90 ; prix moyens. 170 à 2.35. Moutons am. 15757 ; p. 20 ; 2.34 ; 2.14 ; 1.92 ; prix moyens 1.80 à 2.46. Porcs gras am. 4025 ; p. 85 ; 1.54 ; 1.46 ; 1.9. prix moyens 1.36 à 1.58.

LILLE, 16 mars. — Sucre indien 88 degrés cours offert 50 25. Id. n° 7 à 9 ... Id. en pains à k. n° 1, 92 50 Sucre numéro 3, ... Id. Indigène n° 3 ... 3[6 nette. Cafés disponibles ... Id. courant ... Id. Grains disponibles ... Id. fin 1re qual. dispon. ... Id. fin 1re qual. courant ... Id. mélasse disponible ... d. à livrer, premier ... Id. 4 janvier ... Id. 4 derniers ... Id. prochain ...

Marche aux huiles de Lille

Cours précédents

	Huiles l'hectolitre	Grains l'hectolitre	Tourteaux les 100 kil.
Colza	85 .. à ..	20 .. à 26	17 50 à 18 50
— épuré p. q.	91 ..		
Œillette b. goût		28 .. 30	
— rousse			
Cameline	60	16 .. 17	17 .. 18
Chanvre		15 .. 16	15 .. 16
Lin du pays	58	20 .. 21 50	25
Lin étranger	56 50	20 .. 21	19 .. 23 50

Cours du 16 mars

Huile de colza	à
Huile épurée pour quinquet	
Lin du pays	
Lin étranger	
Caméline	
Chanvre	

CASSEL, 15 mars. — 95 hect. de blé vendus 19 50 à 20 75 ; 80 hect. de fèves, de 16 à ... ; 60 hect. d'avoine, de 10 à 12 ... ; hect. de graine de lin, de ... à ... ; hect. de colza, de ... à ... ; hect de cameline, de ... à ... ; 4000 kil. beurre en blocs de kil. 3 60 à 4 10 ; 325 kil. beurre en pièces demi-kil. 1 70 à 1 80 ; ... (Œufs les 26), de 1 70 à 2 ... ; Lin (la boîte de 1 500 g.) de 1 40 à 1 80

LILLE, *Marché aux fourrages* du 7 au 14 mars. — Paille 750 kil. 1re qual. 40 fr. 2e qual. 35 ; Foin 750 kil. id. 70 fr. id. 65 ; Lentilles 750 kil. id. 80 fr. id. 75. Sainfoin 750 kil. id. 65 fr. id. 60 ; Luzerne 750 kil. id. 70 fr. id. 65 ; Trèfle 750 kil. id. 80 fr. Hyverenage 750 kil. id. 60 fr. id. 55.

LILLE, 14 mars. *marché aux grains* du 7 au 14 mars. — Quant. 422 sacs de 1 hect. prix moyen 20 11 ; id. 22 sacs de 1 hect. blé blanc 15 50 ; id. 22 25 ; id. du blé macaux 17 ... à 18 ... ; Prix du sac de 100 kil. de fleur 1re qualité 36 75 — Les prix marchandises réun